



Développement du site de Radio-Canada

Article 89 de la Charte de la Ville de Montréal

19 novembre 2008

INTÉGRATION URBAINE

Structure de la présentation

- 1) Rappel du projet
- 2) Critères d'intégration
 - a) liés à la forme urbaine
 - b) liés au développement durable
 - c) liés au contexte socio-culturel et économique
- 3) Conclusion

1) RAPPEL DU PROJET



a) Modernisation de la maison de Radio-Canada

- ✓ Réaffectation de la tour à des fins habitation, hôtel ou bureau
- ✓ Construction de deux étages au dessus du basilaire
- ✓ Réaménagement des portes d'entrée
- ✓ Réaménagement en tréfonds des rues Beaudry et Alexandre-de-Sève (quais chargement et entreposage)
- ✓ Construction de quais de chargement en sous-sol côté Viger
- ✓ Comblement des redents du côté de l'avenue Viger
- ✓ Patrimoine moderne selon article 128.0.1 du R.R.V.M. 01-282

1) RAPPEL DU PROJET



b) Développement du site

- ✓ Programme de développement mixte: bureau (médias), commerce, habitation, hôtel
- ✓ Hauteurs de 30 à 44 m sauf sur une partie sur Wolfe de 8 à 16 m
- ✓ Densité de 10
- ✓ Nouvelle topographie et trois grands axes : La Gauchetière (surélevée), Beaudry et Alexandre-de-Sève (surbaissées)
- ✓ 3500 cases de stationnement en sous-sol avec accès par les rues Beaudry et Alexandre-de-Sève
- ✓ Deux grands parcs publics à l'est et à l'ouest, au sud de la nouvelle rue de La Gauchetière

2) CRITÈRES D'INTÉGRATION

- **MULTIPLÉS CRITÈRES**
 - a) liés à la forme urbaine
 - b) liés au développement durable
 - c) liés au contexte socio-culturel et économique
- **CHOIX DE CRITÈRES**
- **CONTINUITÉ OU CONTRASTE**

2) CRITÈRES D'INTÉGRATION

a) CRITÈRES LIÉS À LA FORME URBAINE

- Échelle (densité, hauteur, volume)
- Affectations (résidentielle, commerciale, de bureau)
- Continuité des rues
- Architecture
- Aménagement du domaine public
- Topographie
- Continuité des espaces verts
- Présence de bâtiments patrimoniaux
- Suppression de terrains de stationnement

2) CRITÈRES D'INTÉGRATION

b) CRITÈRES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉCHELLE MICRO

- Site
- Design et innovation
- Matériaux et ressources
- Énergie (éolienne, solaire, géothermique, toit vert, isolation, pollution)
- Air (qualité à l'intérieur)
- Eau (gestion)

2) CRITÈRES D'INTÉGRATION

b) CRITÈRES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉCHELLE MACRO

- Densification des milieux résidentiels et commerciaux
- Proximité des réseaux de transports en commun
- Mixité des usages
- Mixité des typologies d'habitation
- Gestion des déplacements interne (autos/vélos/piétons)

2) CRITÈRES D'INTÉGRATION

c) CRITÈRES LIÉS AU CONTEXTE

- Besoins sociaux
- Besoins culturels
- Besoins économiques

3) CONCLUSION

a) Critères liés à la forme urbaine

INTÉGRATION PAR CONTRASTE

PROJET

30/44 m, densité 10, usage mixte

QUARTIER EXISTANT

8/16m, densité 3, usage mixte



MAISON DE RADIO-CANADA

Tour de 105m et basilaire de 8 m, densité 1.4, usage radiodiffusion

3) CONCLUSION

b) Critères liés au développement durable

- Micro (site, matériaux, énergie, air, eau)

: intégration à concrétiser dans l'accord de développement

- Macro : intégration par densification, mixité, proximité

: incitation aux transports - collectif et actif - à concrétiser dans l'accord de développement

3) CONCLUSION

c) Critères liés au contexte socio-culturel et économique

Intégration à concrétiser afin de répondre aux besoins du quartier existant (parcs, équipements collectifs, type de commerces)